



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE
AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

Est donné par la soussignée, France Lavertu, directrice générale et secrétaire-trésorière

Que lors de la séance tenue le 1^{er} mai 2023, le conseil de la municipalité de Saint-Claude, a adopté le « **règlement numéro 2023-271-09 visant à modifier le règlement de zonage #2008-271 et ses amendements afin d'apporter plusieurs modifications au règlement.** »

Que ledit règlement numéro 2023-271-09 a été approuvé par les personnes habiles à voter de la municipalité, le 17 avril 2023;

Que ledit règlement numéro 2023-271-09 a reçu l'approbation de la MRC du Val-Saint-François le 7 juin 2023;

Qu'en conséquence, le règlement numéro 2023-271-09 est entré en vigueur le 7 juin 2023, à la suite de la délivrance du certificat de conformité émis par la MRC du Val-Saint-François en date du 20 juin 2023;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 2023-271-09 au bureau de la municipalité de Saint-Claude, situé au 295, route de l'Église durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-CLAUDE, CE 3 JUILLET 2023

France Lavertu
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, France Lavertu, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir : Bureau, bureau de poste et bibliothèque Irène-Duclos et publier dans l'info municipal de juillet 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 3 juillet 2023.

France Lavertu
Directrice générale et
Greffière trésorière